



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE GIVRY**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2018-007

**TRAVAUX SUR RESEAU BASSE TENSION
AVENUE DE CHALON
ENTREPRISE DUCHENE
LE 7 février 2018**

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code pénal,

Vu la demande d'arrêté en date du 15 janvier 2018 de l'entreprise DUCHENE devant réaliser des travaux sur réseau basse tension face au numéro 15 Avenue de Chalon, pétitionnaire,

Considérant qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique et pour éviter des accidents, de prendre toutes mesures utiles pour réglementer la circulation et le stationnement.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY

A R R Ê T É

ARTICLE 1 :

Le mercredi 7 février 2018:

☞ La circulation se fera par alternat manuel Avenue de CHALON, face au numéro 15.

☞ Le stationnement sera interdit sur l'emprise des travaux.

ARTICLE 2:

La signalisation correspondante sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire (ENT. DUCHENE).

ARTICLE 3 :

Cet arrêté devra obligatoirement être affiché sur le chantier pendant la durée des travaux.

ARTICLE 4:

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Givry, le mercredi 24 janvier 2018

Juliette Méténier-Dupont
Le Maire

DIFFUSION:

Centre d'Incendie et de Secours : elamy@SDIS71.fr
Gendarmerie : cob.givry@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Journal de S&L : Emmanuel.mere@orange.fr

MAIRIE:

Affichage panneau
DST : danielgauthey@mairiedegivry.fr
ST : ateliersmunicipaux@mairiedegivry71.fr
Police Municipale : pascaljanet@mairiedegivry.fr
Communication : commucation@mairiedegivry.fr

PETITIONNAIRE: DUCHENE: bertrand-b.duchene@enedis.fr